



Ma Santé 400% Tradi



Exemples de remboursement¹ en euros à effet du 1^{er} janvier 2026 - Version Régime Local

Contrat d'assurance santé non responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Hospitalisation						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	90 € /jour	Selon contrat
Séjours avec actes lourds						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24 €	Selon contrat	Selon contrat
Frais de séjour en secteur privé	838,98 €	838,98 €	814,98 €	24 €	0 €	0 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100 % BR	0 €	Selon contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	443 €	271,70 €	271,70 €	0 €	171,30 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	0 €	Selon contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	486 €	271,70 €	271,70 €	0 €	214,30 €	0 €
Séjours sans acte lourd						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	Selon contrat	Selon contrat
Frais de séjour en secteur public	3 754 €	3 754 €	3 003,20 €	750,80 €	0 €	0 €
Soins courants						
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 2 €	20 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans</i>	30 €	30 €	19 €	6 €	3 €	2 € de participation forfaitaire
<i>Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans</i>	35 €	35 €	24,50 €	7 €	3,50 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</i>	40 €	40 €	26 €	8 €	4 €	2 € de participation forfaitaire

Contrat d'assurance santé non responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR – 2 €	20 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans</i>	50 €	35 €	24,50 €	7 €	18,50 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</i>	53 €	40 €	26 €	8 €	17 €	2 € de participation forfaitaire
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	70 % BR – 2 €	20 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans</i>	62 €	23 €	16,10 €	4,60 €	41,30 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie médicale)</i>	66 €	23 €	14,10 €	4,60 €	45,30 €	2 € de participation forfaitaire
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : achat d'une paire de béquilles</i>	26,71 €	24,40 €	14,64 €	7,32 €	4,75 €	0 €
Dentaire						
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat, dans la limite des honoraires	Selon contrat
<i>Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires</i>	515 €	120 €	72 €	36 €	407 €	0 €
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : détartrage</i>	43,38 €	43,38 €	26,03 €	13,01 €	4,34 €	0 €
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : couronne céramo-métallique sur molaires</i>	561,99 €	120 €	72 €	36 €	453,99 €	0 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	0 €	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : traitement par semestre (6 max)</i>	714,10 €	193,50 €	193,50 €	0 €	300 €	220,60 €

Contrat d'assurance santé non responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Optique						
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat, dans la limite des PLV	Selon contrat
<i>Ex : verres simples et monture</i>	42,50 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,40 €	3,83 € par verre + 2,70 €	31,02 € par verre + 21,90 €	0 €
<i>Ex : verres progressifs et monture</i>	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,20 € par verre + 5,40 €	8,10 € par verre + 2,70 €	65,70 € par verre + 21,90 €	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : verres simples et monture</i>	112 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	69,955 € par verre + 99,955 €	42 € (par verre) + 48 € (monture)
<i>Ex : verres progressifs et monture</i>	246 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	174,955 € par verre + 99,955 €	71 € (par verre) + 48 € (monture)
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Selon contrat	Selon contrat
<i>Forfait annuel</i>	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	350 €	Selon contrat
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon contrat	Selon contrat
<i>Ex : opération corrective de la myopie</i>	NC	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	400 €	Selon contrat
Aides auditives						
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat, dans la limite des PLV	Selon contrat
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	950 €	400 €	240 €	120 €	590 €	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	Selon contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	1 515 €	400 €	240 €	120 €	1 155 €	0 €

1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

2 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, le Régime Local d'Alsace-Moselle et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)



AXA France Vie - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245. AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**